

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 21 mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

15 mars 2023

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication

sur le site internet de la  
ville,

29 mars 2023

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 29

Procurations :

M. Christian CAPRON à M. Didier BOQUET, M. Lionel DURAMÉ à M. André RIC, Mme Fanny GENET-LACAILLE à Mme Hélène AUBRY, M. Luc HITTLER à M. Bastien CORITON, Mme Aurore LAINE à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-025	Subventions 2023
------------	------------------

Conformément à l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales, précisant que le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Conformément au règlement d'attribution des subventions aux associations adopté en conseil municipal le 21 mars 2023 par délibération n°2023-024,

Considérant qu'il convient de déterminer, chaque année, le montant des subventions attribuées aux associations,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les critères d'attribution sont les suivants :

Une subvention exceptionnelle est accordée de :

- 1 000 € - aux associations sportives lorsqu'elles montent de division,
  - pour l'organisation de l'anniversaire de l'association par tranche de 10 ans,
  - pour la participation du club à un championnat national.
- 500 € - pour la participation du club à un championnat régional.

Pour les associations sportives, la base appliquée suivant le nombre d'adhérents est :

- Rives-en-Seine, moins de 18 ans : 67 €
- Rives-en-Seine, plus de 18 ans : 33 €
- Hors Rives-en-Seine, moins de 18 ans : 18 €
- Hors Rives-en-Seine, plus de 18 ans : 6 €

Le montant ainsi calculé est un montant plafond auquel l'association peut prétendre.

Sauf avis contraire de Monsieur le Maire, si l'association – en fonction de ses besoins de l'année – sollicite une subvention inférieure au montant plafond, c'est le montant de la subvention sollicitée qui est retenue.

Les subventions exceptionnelles liées à des évènements et/ou projets ne sont mandatées que si la manifestation et/ou l'action a bien lieu.

Les manifestations prises en compte pour l'attribution de la bonification « Vie Locale 2022 », fixée cette année à 100 € par action, sont la Fête du Cidre & de la Pomme et le Téléthon.

En application de ces critères, Monsieur le Maire propose de verser les subventions de base et la bonification « vie locale » mentionnées dans le tableau des subventions 2023.

Sont accordées les demandes de subventions exceptionnelles suivantes :

**Aviron Caudebec Vallée de Seine** 200 € pour l'achat d'un rameur ergomètre.

**B3C** 500 € afin d'organiser une journée sportive et festive pour les bénévoles.

**Badminton Associatif de Caudebec** 480 € afin de renouveler le parc de raquettes.

**Club des Arts Martiaux** 1 000 € de subvention afin de financer le déplacement et l'hébergement de jeunes compétiteurs sur des compétitions officielles en France et à l'étranger sous réserve, bien naturellement, de la bonne tenue de ces déplacements et sur présentation de justificatifs.

**Club Nautique Caudebec 76** 500 € afin de pourvoir au déplacement et à la participation de 3 caudebecquais à la compétition « La Dordogne Intégrale » (course de 360 km) du 5 au 8 mai 2023.

**Caudebec Tennis Club** 1 500 € pour la mise en place d'une initiation « tennis » dans les écoles ainsi que les organisations de « l'Open Barre-y-Va » et d'une animation dénommée « Tennis Santé » pour les résidents de l'EHPAD.

**Le Paris** 1 000 € pour l'organisation d'une soirée exceptionnelle, le 1 avril 2023, à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'association.

**Comité de Jumelage et d'Échanges Culturels** 3 000 € pour le déplacement, du 18 au 21 mai 2023, des adhérents vers notre ville jumelle de Nettetal.

**Comité des Fêtes** 2 450 € correspondant à la facture de la location des cabines sanitaires de la fête médiévale 2022 (920 € arrondis à 950 €) et 1 500 € pour la réfection de la deuxième partie du pont permettant l'accès au terrain où se déroule la fête.

**Commerces en Seine** 2 000 € afin de financer les animations commerciales dont la dotation de l'opération de Noël.

**Moov' & Caux** 1 620 € correspondant à l'achat et la formation du personnel sur le nouveau logiciel EBP Paie Solution.

**Club Athlétique Cauchois** 1 650 € correspondant aux courses « les 10 kilomètres de Rives-en-Seine » et « le Trail du Mascaret », sous réserve de leur bonne réalisation.

**La Maison des Jeunes (ZAJC) :**

213 000 €, en prévision des activités suivantes : les activités péri et extrascolaires pour les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans révolus, activités hebdomadaires diverses (anglais, théâtre, danse de salon, baby gym, ...), l'accueil de loisirs, les camps d'été, les actions enfance-jeunesse-familles sur le temps périscolaire et extrascolaire, le conseil municipal des jeunes, les animations au sein de l'espace de vie sociale à destination de tous les habitants, la contribution directe ou indirecte aux animations locales, la participation aux frais des locaux, ...

En conclusion, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve les subventions 2023 à la majorité, selon le tableau ci-après. Il est précisé que certains élus, membre du bureau ou du Conseil d'administration de certaines associations, ne prennent pas part au vote :

**APPEL Saint Joseph** : Madame Steffie HAMEL

**B3C** : Monsieur Dominique GALLIER

**USDV** : Monsieur Luc HITTLER

**ACCUEIL & AMITIÉ** : Madame Chantal DUTOT

**ACPG/CATM – section Villequier** : Monsieur Lionel DURAMÉ, Monsieur Paul GONCALVES

**AS CAUDEBEC** : Madame Sylvie CHRISTIAENS, Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER

**LA BOULE CAUDEBECQUAISE** : Monsieur Didier BOQUET

**COMITÉ DE JUMELAGE** : Monsieur Bastien CORITON, Monsieur Christian CAPRON, Madame Dominique LEPÊME, Madame Brigitte MALOT, Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER

**COMITÉ DE LA FÊTE DU CIDRE** : Madame Sylvie CHRISTIAENS, Monsieur Bastien CORITON

**COMMERCES EN SEINE** : Madame Céline CIVES

**ENTRE 3 RIVIÈRES** : Monsieur Dominique GALLIER

**ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE** : Madame Annic DESSAUX

**PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE** : Madame Sylvie CHRISTIAENS, Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Madame Aurore LAINÉ

**SAUVEGARDE ET VALORISATION DU PATRIMOINE** : Monsieur Christian CAPRON, Monsieur Sylvain HEMARD

**SYNDICAT DES RIVIÈRES** : Monsieur Bastien CORITON, Madame Annic DESSAUX

**MJ4C** : Monsieur Bastien CORITON, Monsieur Christian CAPRON, Madame Hélène AUBRY, Madame Brigitte MALOT, Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER

**Tableau récapitulatif des subventions :**

<i>ASSOCIATION SPORTIVES</i>	Base proposée 2023	Except proposée 2023	Bonification vie locale 2022	Décision CONSEIL 2023
Aviron Caudebec Vallée de Seine	900	200	0	1100
B3C	3500	500	100	4100
Badminton	1100	480	100	1680
Caudebec Arts Martiaux	5000	1000	200	6200
Caudebec Arts Martiaux Aïkibudo	150	0	0	150
CNC76	930	500	100	1530
Full Contact	2000	0	100	2100
Tennis	4500	1500	0	6000
Tir à l'arc	1200	0	100	1300
USDV	2300	0	100	2400
Total A	<b>21580</b>	<b>4180</b>	<b>800</b>	<b>26560</b>

**AUTRES ASSOCIATIONS**

	Base proposée 2023	Except proposée 2023	Bonification vie locale 2022	Décision CONSEIL 2023
Accueil et Amitié	1500	0	0	1500
ACPG/CATM - section CCX	700	0	0	700
ACPG/CATM - section VLQ	500	0	0	500
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1800	0	0	1800
Amicale Révima	250	0	0	250
Amis Vieux Caudebec	3000	0	0	3000
APE-EMP	200	0	0	200
APEL Saint-Joseph	100	0	0	100
Artistic Events	300	0	0	300
Arts D'Caux	200	0	0	200
AS Caudebec	460	0	0	460
Association des Chasseurs	500	0	0	500
Bamisa	550	0	0	550
Boule Caudebecquoise	700	0	200	900
Cinéma Le Paris Asso	1000	1000	100	2100
Club Canin du Pont de Brotonne	150	0	0	150
Club de Bridge	200	0	100	300
Club du 3ème Âge	1200	0	0	1200
Comité de Jumelages et d'Echanges	0	3000	0	3000
Comité des Fêtes	3500	2450	0	5950
Comité Fête du Cidre	12000	0	0	12000
Commerces en Seine	3000	2000	0	5000
COSPC	8100	0	0	8100
Entre 3 Rivières	500	0	100	600
Hatman Programmation	700	0	100	800
Jardin en Seine	800	0	100	900
Jardins Familiaux	800	0	100	900
Le P'tit Dalot	950	0	100	1050
Les Caux'Médiens	1600	0	0	1600
Loisirs et Culture	5000	0	0	5000
Loisirs et Musique	300	0	100	400
Manéga	600	0	0	600
Moov'&Caux	900	1620	100	2620
Parents d'élèves du collège	80	0	0	80
Sauvegarde & Valorisation du Patrimoine	500	0	0	500
Syndicat des Rivières	1500	0	0	1500
Brotonne Historic Vehicules	250	0	0	250
Club Athlétique Cauchois	0	1650	0	1650
UDSP76	400	0	0	400
Harmonie Grandcamp	1300	0	0	1300
Médaillés Militaires	200	0	0	200
Musique Pompiers du Trait	1000	0	0	1000
Souvenir Français	300	0	0	300
Total B	<b>56090</b>	<b>11720</b>	<b>1100</b>	<b>70410</b>

	Total A + B
Maison des Jeunes (MJ4C)	
	Total C

<b>77670</b>	<b>15900</b>	<b>1900</b>	<b>96970</b>
213000	0	200	213200
<b>213000</b>	<b>0</b>	<b>200</b>	<b>213200</b>

Total A + B + C

<b>290670</b>	<b>15900</b>	<b>2100</b>	<b>310170</b>
---------------	--------------	-------------	---------------

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Bastien CORITON

*Bastien Coriton*

Le secrétaire de séance,  
Didier BOQUET

*Didier Boquet*